

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

201 RUE DES SOURCES

19330 FAVARS

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL

Du 02 décembre 2021

Le Comité Syndical s'est réuni le **jeudi 02 décembre 2021 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Mr DELAGE Alain.

délégués présents :

Messieurs RENOU et CHARBONNEL (CHAMEYRAT)
Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)
Monsieur ESCURE (CORNIL)
Monsieur SOULIER (FAVARS)
Monsieur RONIN (LE CHASTANG)
Monsieur CHASTANET (ST CLEMENT)
Madame MAURY et Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)
Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)
Messieurs BOUYOUX et SOULARUE (STE FEREOLE)
Monsieur MANIERE (VENARSAL)

délégués absents et excusés :

Monsieur MOREIRA (CORNIL)
Monsieur JAUVION (FAVARS)
Monsieur RIGOUX (LE CHASTANG)
Monsieur CHANAT (ST CLEMENT)
Monsieur PRIMAULT (VENARSAL)

Autres personnes présentes :

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat

Monsieur le Président présente Monsieur SOULIER, délégué titulaire de la commune de Favars en remplacement de Monsieur BAUCE.

I. Modification des articles 1, 4, 5 et 7 des statuts du Syndicat

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité de revoir les statuts en raison de modifications à apporter.

- Article 1 : Ce ne sont plus les communes qui forment directement le Syndicat mais les Communautés d'Agglomérations de Tulle Agglo (Favars, St Mexant, Chanteix, St Clément, St Germain les Vergnes, St Hilaire Peyroux, Cornil, Chameyrat, Le Chastang) et du Bassin de Brive (Ste Féréole, Venarsal) pour les différents territoires
- Article 4 : Le siège du Syndicat n'est plus au 8 rue des Sources mais au 201 rue des Sources (adressage de la commune de Favars)
- Article 5 : « Pour les communes adhérentes » devient « Pour la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par territoire communal »
- Article 7 : Le trésorier du Syndicat sera Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Tulle

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte les nouveaux statuts du Syndicat.

Cette délibération sera envoyée aux Communautés d'agglomérations Tulle Agglo et du Bassin de Brive afin qu'elles se prononcent. Madame la Préfète validera ensuite ces nouveaux statuts par arrêté.

II. Révision du règlement du service de l'eau du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont

Le nouveau règlement est en cours d'élaboration. Des éléments techniques doivent être précisés. Il sera présenté à une prochaine réunion du Comité Syndical.

III. Point de situation sur les dossiers en cours

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUPAS.

- **Captage prioritaire Eau Grande** : Le cahier des charges a été validé. Le CPIE travaille sur ce dossier. Une réunion du comité de pilotage est prévue en janvier 2022. L'étude sera lancée quand les subventions seront actées. La commission des aides aura lieu le 10/12/2021 pour la Région et pour l'Agence de l'eau.
- **Mise aux normes de la retenue** : Le désaccord financier avec le propriétaire de la parcelle à acheter n'a pas trouvé d'issue pour l'instant. De ce fait, une visite sur le chantier en cours à l'étang de Chamboulive a permis d'envisager une autre solution : la pêcherie serait placée en amont du décanteur avec la réalisation d'une digue à l'intérieur de la retenue : les sédiments seront ainsi bloqués. Ces travaux vont être chiffrés par le CPIE et les 2 projets présentés au prochain Comité Syndical pour une réalisation fin 2022.

- **Rénovation des bâtiments de l'ancienne station** à l'Eau Grande (Commune de Saint Mexant) : L'étude, les plans et le chiffrage des travaux seront à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical. Le diagnostic pour le désamiantage est commencé.

IV. Questions diverses

- **Recrutement d'un agent technique** : La première période d'essai vient de se terminer, il commence la deuxième pour une durée de 2 mois. Le bilan est positif pour le travail et son intégration dans l'équipe.
- **Mise à disposition des biens de la commune de Cornil** : L'étude de la mise à disposition des biens, en concertation avec la Mairie de Cornil, est en cours. Elle devrait être finalisée dans les prochaines semaines.